Université de Strasbourg

Médecine, maïeutique et sciences de la santé

Expertise en accidents médicaux

Objectifs du parcours

Les expertises en matière de responsabilité médicale étaient jusqu'ici habituellement confiées à des experts spécialisés en réparation juridique du préjudice corporel chevronnés. La loi du 4 mars 2002, avec la création des commissions régionales d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, ouvre des besoins nouveaux en matière d'expertises à la fois en médecine légale dommage corporel et dans les spécialités médicales. Cet enseignement a pour but de donner une formation de haut niveau indispensable à la pratique de ces expertises difficiles et d'assurer une formation indépendante, universitaire, aux futurs experts de la liste nationale des experts en accidents médicaux.

Langue du parcours			Français
ECTS			ECTS
Volume horaire			
TP : 0h	TD : 30h	CI : 100h	CM : 70h
Formation initiale			Oui
Formation continue			Oui
Apprentissage			Non
Contrat de professionnalisation			Non

Modalités pédagogiques

Présentiel (Moodle ou autres supports en complément)

Contact

Jean-Sebastien Raul : js.raul@unistra.fr